
● **Flash informations réglementaires : Sanctions de l'ANSM contre des laboratoires**

Double actualité de l'ANSM en matière de gestion des pénuries :

- Le 21 avril 2026, l'ANSM a sanctionné le laboratoire Abbvie à hauteur de 850 000 euros pour ne pas avoir mis en œuvre les mesures prévues dans son plan de gestion des pénuries, en particulier l'obligation d'informer les patients des ruptures de stock de sa pommade ophtalmique Vitamine A Dulcis
- Le 24 avril 2026, l'ANSM a dévoilé les sanctions infligées à plusieurs laboratoires en raison de leur mauvaise gestion des pénuries de médicaments en 2025 (absence de mise en œuvre des mesures prévues par le plan de gestion des pénuries et déclaration tardive d'une rupture de stock ou d'un risque de rupture de stock). Le montant total des sanctions dépasse 750 000 euros pour les 4 laboratoires concernés (Accord Healthcare, Viatris, EG Labo et Biogaran)